

DEMANDES AUTORISATION :

*Voir lettre n° 83 du 21/3/51*

- a) Travaux en régie jusqu'au 15 Mars 1951  
 b) Virement de crédits de la somme de 9.336.600 Frs de l'article 77 aux articles 32 bis - 34 bis - 53 bis - 73 bis - 78 bis - 81 bis

Le MAIRE. - La commission de révision des effectifs à fixer à vingt cinq le nombre de journaliers pouvant être embauchés pour les travaux d'entretien de la Municipalité. Nous sommes donc obligés d'avoir recours aux appels d'offres pour les autres travaux.

Certains travaux ~~d'entretien~~ dont l'entretien des rues de Saint-Denis ne peuvent souffrir aucun retard. L'appel d'offre exigeant une procédure assez longue nous nous voyons contraints, au moins jusqu'au 15 mars, d'avoir recours en l'occurrence à la Régie.

Le Trésor, consulté à cet égard, nous a donné son adhésion sous réserve que ce mode de travail cesse à la date du 15 Mars sus indiquée.

En vue de nous permettre d'une part le règlement des travaux faits en régie et d'autre part ceux à effectuer <sup>par</sup> adjudication nous vous demandons l'autorisation d'opérer le virement de la somme de 9.336.600 Francs de l'article 77 aux articles ci-après:

32 bis .....	2.600.000
34 bis .....	100.000
53 bis .....	300.000
73 bis .....	5.900.000
78 bis .....	200.000
81 bis .....	236.600
<hr/>	
Total ....	9.336.600
<hr/>	

Je mets aux voix:

- 1°) la demande d'autorisation de faire les travaux en régie jusqu'au 15 mars 1951  
 2°) Le virement de la somme de 9.336.600 Frs de l'article 77 aux articles énumérés ci-dessus.

*Vu et soumis à l'approbation de M<sup>r</sup> le Préfet le 6/3/51 par le Secrétaire Général Le Chef de Division délégué Signé: Gavarini*

Adopté à la majorité

*Approuvé le 7/3/51 par le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général Signé: Leroux*